

Apprentissage vers l'enseignement - Mode d'emploi

Centre Artistique International Roy Hart (CAIRH)

Préambule

Le Collège de mentors (Body of Mentors) du *Centre Artistique International Roy Hart (CAIRH)*, avec l'aval du Conseil d'Administration, a défini deux étapes bien différenciées pour clarifier le chemin qui mène à devenir enseignant·e du *CAIRH*.

La première étape consiste à suivre une formation reconnue comme « Études approfondies » (Deepening work) et la deuxième est un processus d'apprentissage vers l'enseignement avec un ou une mentor. Les raisons de ce choix sont multiples et reposent principalement sur les éléments exposés ci-dessous. La tradition du *Roy Hart Theatre* est fondée sur le principe d'une transmission par le biais d'un mentorat personnel étroit, semblable aux modèles d'apprentissage que l'on trouve dans les pratiques spécialisées de l'artisanat ou de la musique et des arts du théâtre dans les cultures non occidentales.

Étant donné la nature non normative du travail et l'absence de référence textuelle sur la méthodologie, la procédure la plus fidèle et apte à capturer l'esprit de cette pratique est le contact direct, d'une part à travers l'exemple et des canaux formels (stages, cours individuels, formation approfondie, réflexion pédagogique) et d'autre part à travers des discussions informelles avec un certain nombre de praticien·nes reconnu·es. L'osmose ne peut se produire qu'à travers une relation de ce type, propre aux personnalités spécifiques de la ou du mentor et de l'apprenti·e. La fertilisation croisée qui découle de la fréquentation de plusieurs professeur·es du *CAIRH* et l'exposition à l'hétérogénéité des approches assure une chaîne de transmission équilibrée et vigoureuse. Le travail peut ainsi continuer à se réinventer et aller de l'avant avec le renouvellement de chaque génération, apportant ainsi une contribution majeure dans une multitude de contextes professionnels et artistiques.

Une partie intégrante du travail d'approfondissement et du processus d'apprentissage est l'engagement avec la voix en tant que pratique holistique. Cela implique que l'apprenti soit dans un processus de découverte de soi et de développement à un niveau psychique et spirituel. La capacité à s'engager avec intégrité et perspicacité dans l'enseignement est intrinsèquement liée à notre propre capacité à réfléchir et à éclairer le terrain mouvant de la voix et de la psyché, du son et du sens. Wolfsohn et Hart ont été très influencés par C.G. Jung et ils se sont tournés vers sa vision de la psyché humaine pour y puiser des ressources qui ont alimenté leur travail de pionniers. Par la suite, d'autres courants de la psychologie et du développement personnel ont nourri le travail, en particulier la Psychologie Archétypale. L'inscription de la tradition du *Roy Hart Theatre* dans un contexte plus large de prise en charge de la dimension humaine et de l'implication psychologique du processus consistant à "trouver sa voix" reste vraie à ce jour. Comprendre comment accompagner un étudiant dans un tel processus implique un discernement et une profonde empathie de la part du/de la professeur·e, ainsi que la capacité de déterminer des limites qui assurent la sécurité du/de la professeur·e et l'étudiant·e. Cela inclut l'identification des traumatismes personnels, qui peuvent nécessiter une prise en charge thérapeutique professionnelle en dehors du strict contexte de l'enseignement. Bien que travailler sur sa voix puisse mener à une guérison, si on comprend ce terme au sens le plus large, ce processus ne constitue pas une thérapie en soi, dans l'approche qu'en ont les professeur·es du *CAIRH*.

Inspirés par Wolfsohn et Hart, ceux qui perpétuent la tradition aujourd'hui restent attentifs à l'aspect artistique de l'œuvre et en particulier au potentiel d'intégration de ce travail dans des spectacles. Être en représentation implique une très haute concentration et une présence aux autres

décuplée. Cela fait de la représentation un vecteur de transformation qui complète l'intégration des fondements holistiques de cette tradition et qui fait donc partie intégrante de la démarche.

Entrée en apprentissage en vue de devenir professeur·e

Une fois que l'étudiant·e a terminé une période d'étude substantielle dans une formation reconnue au titre de « Deepening work » ou grâce à un programme d'études personnalisé, l'étudiant·e peut s'adresser à l'AST * (voir au bas de ce document la définition de l'AST) pour entrer dans l'étape d'apprentissage vers l'enseignement. À ce stade, l'étudiant·e aura déjà choisi un ou une mentor qui suivra ses progrès. Cette demande formelle doit être appuyée par la ou le mentor et deux professeur·es confirmé·es (senior teachers) du *CAIRH*. L'AST peut consulter le directeur ou la directrice du programme « Deepening work » que l'élève a suivi, si il ou elle n'est pas l'un·e des trois professeur·es soutenant la demande d'entrée en apprentissage.

Dès l'acceptation de la demande par l'AST, l'étudiant·e est immédiatement admis·e dans le programme d'Apprentissage vers l'enseignement.

L'Apprentissage vers l'enseignement (Apprenticeship Program)

La ou le mentor et l'apprenti·e établissent un programme d'études et de pratique individualisées en vue de préparer l'apprenti·e à sa reconnaissance en tant que professeur·e du *CAIRH*. Ce programme peut comprendre un développement vocal personnel plus poussé, l'observation de cours collectifs et individuels, la création d'une performance en solo ou la participation à des groupes de recherche ou à des performances à plusieurs, du co-enseignement et enfin tout travail complémentaire considéré comme pertinent, y compris la compréhension et l'étude du cadre culturel plus large dans lequel s'inscrit notre travail. Durant cette période d'apprentissage, la ou le mentor peut engager l'apprenti·e dans un processus d'autoréflexion et stimuler des échanges sur la pédagogie et la mise en œuvre de l'approche *Roy Hart Theatre* dans un certain nombre de contextes. De plus, la ou le mentor peut définir (en consultation avec l'AST) des moments d'évaluation qui réuniront, le cas échéant, un échantillon représentatif de la galaxie des professeur·es du *Roy Hart Theatre*.

La durée et le contenu de l'apprentissage peuvent inclure diverses voies d'études et sont définis par l'évaluation des besoins individuels de l'étudiant par le mentor.

L'entrée dans cette phase d'apprentissage n'est pas en soi une garantie quant à une future reconnaissance en tant que professeur·e du CAIRH. Cette éventuelle reconnaissance n'interviendra que sur la base des recommandations des professeur·es confirmé·es («senior teachers») du CAIRH (voir ci-dessous).

Reconnaissance par le Centre Artistique International Roy Hart (CAIRH)

Lorsque la ou le mentor estime que la période d'apprentissage est réussie et terminée, l'apprenti·e professeur·e pourra demander au Collège des mentors, avec le soutien de quatre professeur·es reconnu·es comme « seniors teachers » du *CAIRH* et en fournissant les recommandations du ou de la mentor et de l'AST, à être approuvé·e en tant que professeur·e du *CAIRH*. Le Collège des mentors délibère sur la candidature et donne sa décision à l'issue de la prochaine session plénière. La décision du Collège des mentors est ensuite communiquée au Conseil d'Administration du *CAIRH* pour ratification.

En général, une période probatoire d'un an (mais cette durée peut être modifiée par décision du Collège des mentors) est requise avant que l'apprenti·e ne soit pleinement reconnu·e comme professeur·e du *CAIRH*. Pendant cette période probatoire, la ou le mentor peut, en consultation

avec le Collège des mentors, demander à l'apprenti·e de continuer à parfaire ses compétences à travers des initiatives spécifiques. L'apprenti·e devra avoir suivi ces conseils durant la période donnée pour intégrer l'équipe des professeur·es du *CAIRH*.

*Un **Collège des mentors (Body of Mentors)**, composé de membres fondateurs et de professeur·es reconnu·es (senior teachers), sert de point de référence pour la transmission de la tradition du *Roy Hart Theatre*. Le Collège des mentors agit en tant qu'arbitre final pour les décisions concernant la reconnaissance d'un·e professeur·e par le *CAIRH*.

***L'AST (Administrative Support Team)** est une équipe de soutien administratif composée de deux ou trois personnes. Elle est désignée par le Collège des mentors, en consultation avec le président·e du *CAIRH*. Sa mission est de faciliter la gestion des programmes « Deepening work » et « Apprenticeship ».

Les membres actuels de l'AST sont Edda Heeg et Walli Höfner.

Finances

Ateliers, cours de chant privés et formation approfondie avec des professeurs reconnus du *CAIRH* ont tous des tarifs (et éventuellement des procédures de sélection) qui leur sont propres. En conséquence, les étudiant·es s'acquitteront des frais directement auprès des personnes ou des structures appropriées.

Le programme « Apprenticeship » peut inclure le paiement pour des leçons individuelles et/ou des stages. Des frais mensuels de mentorat sont également requis. Ces frais sont payés jusqu'à ce que l'apprenti·e quitte le programme ou soit pleinement accepté·e en tant que professeur du *CAIRH*. Ces frais sont payables directement au mentor. Les frais sont établis par un dialogue entre l'apprenti·e, la ou le mentor et l'AST. Si un·e apprenti·e travaille en étroite collaboration avec deux mentors, les frais peuvent être divisés comme bon leur semble.

À titre indicatif, l'AST propose que le mentor reçoive de son apprenti·e la somme de 60 € par mois à titre de rémunération pour le travail régulier qu'il ou elle effectue. Il s'agit là de donner un ordre d'idée, la somme effective devant être agréée entre la ou le mentor et l'apprenti·e. Nous estimons raisonnable que l'engagement de la ou du mentor représente au moins 1 heure de contact direct par mois avec son apprenti·e, y compris par e-mail, visioconférence et autres formes de communication.

Pour de plus amples informations sur le programme d'apprentissage, veuillez contacter Edda Heeg à l'adresse : edda.arobas@stimmstage2.de